



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : DECISION APPRENTIE AP DÉCISION N° AU-18-163
MELISSA LAVEVE EN DATE DU 07 JUIN 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la proposition du Centre de Formation d'Apprentis de l'Institut National de Formation et d'Application – 5/9, rue Anquetil – 94736 Nogent sur Marne cedex, de dispenser une formation au diplôme d'auxiliaire de puériculture ;

D É C I D E

DE SIGNER avec Madame Elodie Rompen, Directrice du Centre de Formation d'Apprentis de l'Institut National de Formation et d'Application, une convention de formation au diplôme d'auxiliaire de puériculture conclue pour la période du 01 février 2018 au 31 décembre 2018 concernant Mme Mélissa Lavève.

La participation de la Ville de Vincennes s'élève à 4230 € pour 595 heures de formation théorique ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180607-lmc1H5145H1-AR
Date de réception en Préfecture : 07/06/2018
Date de Publication : 07/06/2018